

<https://vernon.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article318>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Circonscription de Vernon

L'Éducation prioritaire

- DIRECTION - L'école primaire dans l'éducation nationale -

Date de mise en ligne : mercredi 18 novembre 2015

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

La refondation de cette politique est engagée, une nouvelle politique d'éducation prioritaire se met progressivement en place.

À la rentrée 2015, Les réseaux actuels ECLAIR et RRS disparaîtront et seront progressivement remplacés par 350 REP+ et 739 REP.

- les REP+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales.
- Les REP regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire

La direction d'une école primaire en éducation prioritaire implique un travail en réseau et un engagement dans les orientations nationales pour l'éducation prioritaire dans le cadre du projet de réseau.